

RAPPORT ARTICLE 29 – LEC
2025

Accompagner une croissance durable



Sommaire

00

Introduction p.3

Édito p.4
Présentation p.5
Chiffres clés p.6
Les faits majeurs de 2025 p.7

03

Un accompagnement reposant sur l'engagement p.34

Un investisseur engagé p.35
Dialogue p.38
Engagement p.39
Vote p.42

01

L'ESG au sein de CDC Croissance p.8

Les grandes étapes de construction p.9
La gouvernance ESG p.11
Les moyens internes déployés p.14
Les initiatives de place et labels p.17
CDC Croissance Selection PME p.20

04

Une stratégie climat & biodiversité en constante évolution p.44

Climat p.45
Biodiversité p.51

02

Une approche ESG globale et intégrée p.22

Un univers d'investissement filtré p.23
Une notation ESG propriétaire p.27
Un modèle de valorisation différenciant p.32

05

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques p.55

Gestion des risques ESG p.56
Risques climatiques p.58

Introduction

0.1 Édito

0.2 Présentation de CDC Croissance

0.3 Chiffres clés

0.4 Les faits majeurs de 2025

INTRODUCTION

Édito

L'année 2025 marque une étape de consolidation et d'approfondissement de la démarche ESG de CDC Croissance. Dans un contexte où les enjeux ESG évoluent dans un environnement marqué par des vents contraires, nous avons poursuivi nos efforts afin de renforcer nos pratiques, structurer notre engagement actionnarial et affirmer nos ambitions.

Transparence accrue et structuration des ambitions ESG

Nous avons poursuivi l'amélioration de nos outils de pilotage et de transparence. Les reportings semestriels des fonds ont été enrichis significativement sur la dimension extra-financière afin de mieux rendre compte de la performance durable de nos investissements et renforcer la qualité du dialogue avec nos investisseurs.

Nous avons également mis à jour nos « Ambitions ESG » qui précisent les objectifs que nous souhaitons atteindre et les transformations que nous entendons accompagner au sein de nos participations. Cette démarche traduit notre volonté de progresser de manière structurée et proactive sur les enjeux ESG.

Nous avons aussi réalisé notre premier reporting PRI en tant qu'entité autonome. Cette étape marque une avancée importante dans la formalisation et la reconnaissance de notre engagement en matière d'investissement responsable.

Engagement actionnarial : un levier stratégique affirmé

L'engagement actionnarial est au cœur de notre stratégie de création de valeur durable. En 2025, nous avons poursuivi la structuration de notre démarche, en concentrant nos efforts sur des thématiques clés du climat, de la biodiversité, de la CSRD et de la gouvernance.

Nous avons également renforcé notre participation dans les initiatives collectives. Nous avons notamment rejoint l'initiative FABRIC*, portée avec la Finance for Biodiversity Foundation, visant à promouvoir l'intégration des enjeux de durabilité dans les chaînes de valeur du textile et du prêt à porter. Nous sommes également impliqués dans le groupe de travail « capital humain » du Club SMID du FIR.

Par ailleurs, nous avons poursuivi notre contribution active aux travaux du FIR notamment sur la transparence et la

mesure de l'efficacité de l'engagement. Ces démarches collectives sont essentielles pour amplifier notre impact et contribuer à l'évolution des pratiques de place.

Biodiversité : un engagement renforcé

L'année 2025 a marqué une étape clé dans la formalisation de notre stratégie biodiversité. Nous avons publié notre Politique biodiversité ainsi que la feuille de route associée, qui constituent désormais un cadre clair pour orienter nos actions et celles de nos participations.

Nous avons également poursuivi nos travaux sur le modèle pilote d'empreinte biodiversité pour les PME, en collaboration avec CDC Biodiversité et EthiFinance. Ce chantier innovant vise à mieux mesurer les impacts sur les écosystèmes et à accompagner les entreprises dans la prise en compte de ces enjeux.

Perspectives

À l'aube de 2026, nous restons pleinement mobilisés pour poursuivre cette dynamique. Nos priorités porteront sur le déploiement opérationnel de nos ambitions ESG, notamment sur les entreprises de la «Tech», ainsi que l'amélioration continue de nos outils de mesure et l'intégration toujours

plus fine des enjeux environnementaux et sociaux dans nos décisions d'investissement.

Nous continuerons à nous appuyer sur des collaborations étroites avec l'ensemble de notre écosystème, partenaires, entreprises et acteurs de la finance durable, afin de contribuer activement à une économie plus résiliente et responsable.

Je tiens à remercier chaleureusement notre actionnaire pour sa confiance. Je souhaite également saluer l'implication forte de nos collaborateurs, dont l'engagement au quotidien sur les sujets ESG est un facteur clé de nos avancées.

**Fostering Action on Biodiversity through Responsible Investment in Clothing*



Aude de Lardemelle
Directrice générale

INTRODUCTION

Présentation

CDC Croissance est une société de gestion (SGP) filiale à 100% de la Caisse des Dépôts (CDC). Elle dispose d'un agrément (AIFM) délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), son régulateur.

Créée en 2001, la SGP est spécialisée dans l'investissement au sein des petites et moyennes valeurs boursières cotées, principalement en France et dans la Zone euro. Elle a développé une gamme de six fonds : deux véhicules généralistes (CDC PME Croissance et CDC Euro Croissance), deux fonds thématiques (CDC Tech Croissance et CDC Croissance Durable), ainsi que la SICAV CDC Tech Premium dédié aux IPO tech françaises et le fonds de fonds CDC Croissance Selection PME.

Afin de répondre aux enjeux de redynamisation du segment de marché des PME-ETI cotées, CDC Croissance a déployé, en 2025, le fonds de fonds CDC

Croissance Selection PME qui intervient dans une logique d'investisseur de long terme pour accompagner les fonds sélectionnés et favoriser le développement des PME-ETI cotées.

L'encours total de CDC Croissance est proche de 4 milliards d'euros. Sa philosophie d'investissement « stock picking » s'appuie sur une approche fondamentale de valorisation à long terme de ses placements et intègre une analyse ESG systématique à partir de critères ambitieux. Elle a vocation à accompagner les sociétés du portefeuille vers un modèle économique plus durable.

Forte de 26 collaborateurs, elle est l'un des principaux investisseurs de la place de Paris sur ce segment de marché. En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance a développé des ambitions ESG fortes.

L'ambitions ESG de CDC Croissance

Les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées répondent à de véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Elles sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance.

L'intégration des préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires doit être encore significativement améliorée.

Elle nécessite un accompagnement de long terme de la part des investisseurs. Spécialiste de cet univers d'investissement, CDC Croissance souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

INTRODUCTION

Chiffres clés

100%

Des actifs sous gestion disposent d'une analyse quantitative et qualitative ESG interne

119

millions d'euros catégorisés
Article 9 SFDR soit 3%
des encours totaux¹

3,8

milliards d'euros catégorisés
Article 8 SFDR, soit 97% des
encours totaux²

17%

des ETP de la
société de gestion
dédiés à 100% sur l'ESG

60%

de réduction de
l'intensité carbone
des actifs sous gestion
Entre 2019 et
2025

57%

taux de vote négatifs
sur la rémunération
des dirigeants
des exécutifs

58

objectifs fixés sur l'engagement
individuel et collaboratif

221

assemblées générales
votées

100%

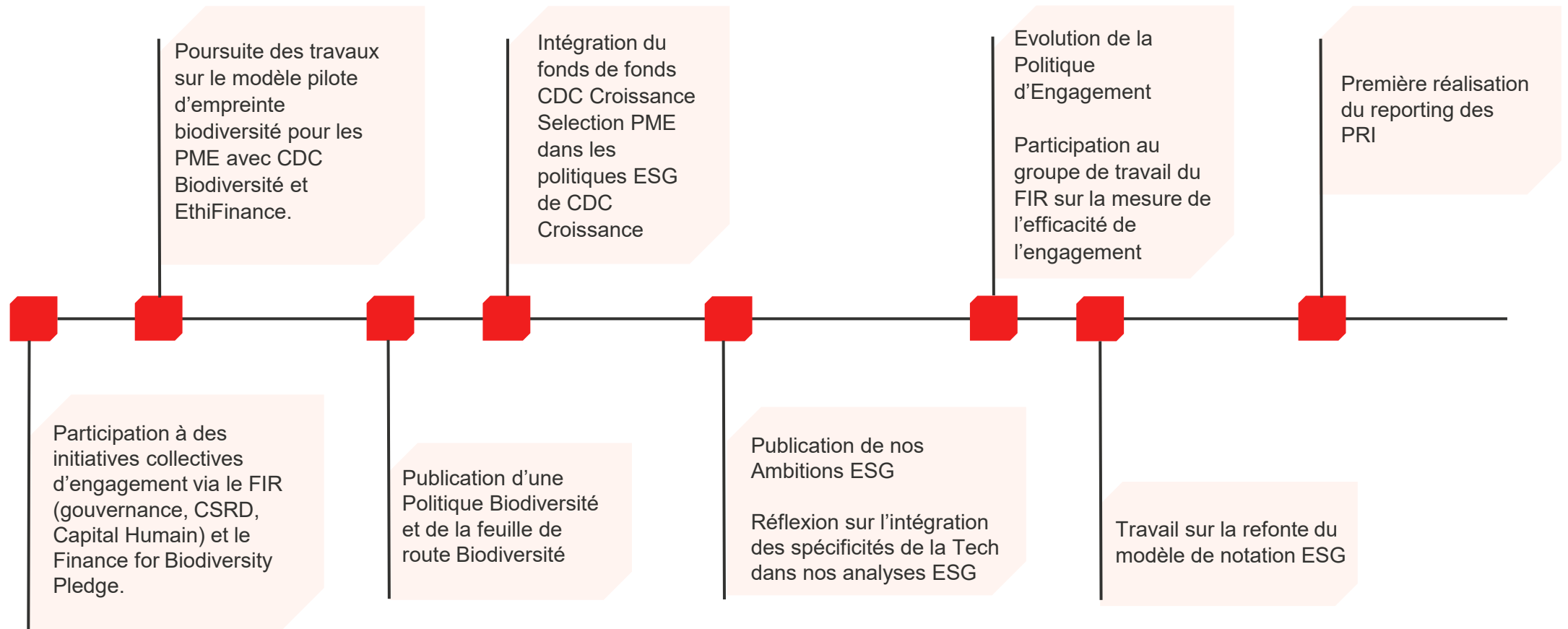
des portefeuilles couverts
par une empreinte biodiversité

¹ Au 31/12/2025, CDC Croissance avait un fonds, CDC Croissance Durable, qui relevait de l'Article 9 du règlement SFDR.

² Au 31/12/2025, 5 fonds étaient classés Article 8 au sens du règlement SFDR : CDC Euro Croissance, CDC Tech Croissance, la SICAV CDC Tech Premium, CDC Croissance Sélection PME et CDC PME Croissance.

INTRODUCTION

Les faits majeurs de 2025



L'ESG au sein de CDC Croissance

1.1 Les grandes étapes de construction

Des fondations à l'accélération

L'ESG au sein du processus d'investissement

1.2 La gouvernance ESG

Compétence du conseil d'administration en matière d'ESG

Comitologie ESG

Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération

1.3 Les moyens internes déployés

Ressources humaines

Ressources financières

Ressources techniques et externes

Le renforcement des capacités internes de l'entité

1.4 Les initiatives de place et labels

1.5 CDC Croissance Selection PME

PARTIE

1

Les grandes étapes de construction

Des fondations à l'accélération

2001-2019

Mise en place d'une stratégie ESG en cohérence avec celle du Groupe
(exclusions, engagement, empreinte carbone)

2019-2020

Construction du fonds CDC Croissance Durable . Création d'un scoring ESG interne
Partenariat avec EthiFinance

2021

Refonte de la stratégie et des politiques ESG . Confirmation de l'ambition ESG généralisée à l'ensemble des fonds

2023-2024

Accélération des ambitions ESG dont biodiversité . Recrutements supplémentaires et réorganisation
. Révisions des politiques ESG

2025

Refonte de la notation ESG interne . Intégration du fonds de fonds dans les processus ESG . Initiative FIR sur la mesure de l'efficacité de l'engagement

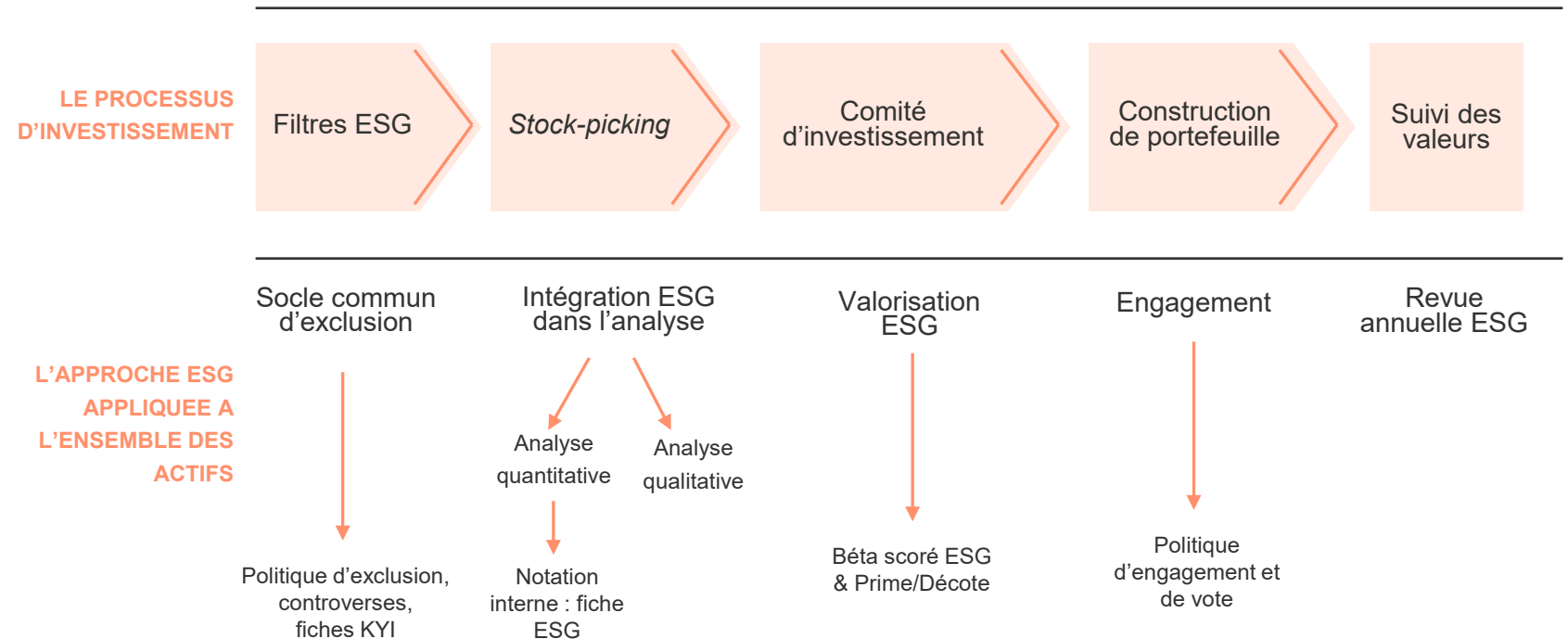
Les grandes étapes de construction

L'ESG au sein du processus d'investissement

Une approche appliquée à 100 % de nos actifs sous gestion directe tout au long du processus d'investissement

L'intégration systématique des facteurs ESG, à travers l'application d'un filtrage ESG de l'univers d'investissement, d'un système de notation ESG interne impactant la valorisation des entreprises et par conséquent la décision d'investissement, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement de la SGP très robuste.

Chaque étape du processus est décrite par des politiques (politique d'exclusion, controverses, d'intégration et d'engagement).



La gouvernance de l'ESG

Compétence du Conseil d'administration en matière d'ESG

L'ESG est abordé régulièrement dans les différentes instances de gouvernance et fait l'objet d'une présentation approfondie au moins une fois par an devant le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration examine et valide l'ensemble des politiques ESG. Il procède à travers des points réguliers à un contrôle de leur mise en œuvre.

En 2024, le Conseil d'administration a notamment acté la raison d'être de CDC Croissance ainsi que le manifeste associé pour la traduire dans les pratiques internes de la société.

Un règlement intérieur du Conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération est présenté et validé par le Conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit une démarche d'autoévaluation annuelle du conseil, notamment sur les sujets extra-financiers (qualité des administrateurs, compétences ESG, etc.), gage d'une démarche d'amélioration continue de ses travaux et conforme à une bonne gouvernance.

« Investir dans les petites et moyennes entreprises cotées, accompagner leur croissance et les engager vers une trajectoire durable, pour créer de la valeur partagée »

Au sein du Conseil d'administration de la société de gestion, un administrateur a été désigné en tant que référent ESG

Il est l'interlocuteur privilégié, au sein et hors du conseil d'administration, du management et des administrateurs sur les thématiques ESG

La gouvernance de l'ESG

Comitologie ESG

Comité de direction

Réunit chaque semaine au minimum la directrice générale, la responsable de la gestion, la responsable du middle-office risques, la RCCI, le secrétaire général et le responsable ISR.

Comité ESG

Informe chaque semestre l'ensemble des collaborateurs des actions engagées et des décisions prises en matière d'ESG. C'est aussi un lieu d'échange et de travail.

Comité d'engagement

Se réunit deux fois par an afin de définir le plan d'engagement annuel et présenter les résultats de sa mise en œuvre. Il est composé de la directrice générale, de la responsable de la gestion, des gérants et analystes ISR, et du responsable ISR.

Comité des risques

Réunit trimestriellement l'ensemble des équipes autour de la directrice générale pour une séquence dédiée à toutes les natures de risques dont ceux relatifs à l'ESG.

Comité controverses

Convoqué pour étudier et décider des suites à donner sur les controverses graves, il est composé de la directrice générale, de la responsable de la gestion, de la responsable du middle-office risques, de la RCCI, du responsable ISR ainsi que de l'ensemble des gérants et des analystes concernés.

**Le fonds
CDC Croissance
Durable dispose d'un
comité d'experts ESG
réuni a minima
semestriellement**

La gouvernance de l'ESG

Intégration de l'ESG dans la politique de rémunération

Conformément à l'Article 5 du Règlement SFDR, la politique de rémunération de la société de gestion a été modifiée en 2022 afin de préciser la manière dont elle intègre des critères ESG. Elle est revue annuellement.

En particulier, depuis le début de l'exercice 2022, la part variable (PVO) individuelle et collective de chaque collaborateur comprend l'évaluation d'au moins un critère ESG.

En 2025, des objectifs de réalisation d'engagements actionnariaux ont été définis dans le cadre de l'intéressement.

L'ESG représentait 45% des objectifs de l'intéressement des collaborateurs de CDC Croissance en 2025.



Les moyens internes déployés

Ressources Humaines

Les collaborateurs de l'ensemble des lignes de métiers de la SGP intègrent l'ESG dans leurs missions.

Sur les 28.65 équivalents temps plein (ETP) présents dans les effectifs de CDC croissance en 2025, 5 ETP sont affectés à titre exclusif sur l'ESG.

L'année 2025 a donné lieu à la réorganisation d'une équipe d'Investissement responsable rattachée directement à la directrice générale.

Certains travaux ESG sont transverses aux équipes de CDC Croissance, toutefois les ETP dont le métier n'est pas exclusivement, ou le temps passé significativement, dédié à l'ESG ne sont pas pris en compte.



17%

Des équivalents temps plein ETP à 100% sur l'ESG

Ressources Financières

Le budget de CDC Croissance consacré aux données ESG, aux dépenses de formation ESG et prestation de conseil et expertises ESG représente environ :

233 623 €³

en 2025

Soit approximativement

5%

Du montant des dépenses totales de CDC Croissance sur l'année 2025

0,01%

Du total des encours gérés en 2025

³ Il est important de noter qu'il est parfois impossible d'isoler l'extra-financier du financier chez certains fournisseurs de données car ils fournissent des données et des outils globaux, sans segmentation. Le montant affiché correspond donc à une mesure conservatrice n'intégrant exclusivement que les postes de dépenses associés à l'ESG

Les moyens internes déployés

Ressources techniques et externes

Les données ESG sur l'univers d'investissement des PME cotées sont moins nombreuses, plus récentes et moins fiables que celles sur les entreprises de plus grandes capitalisations. Les calendriers réglementaires sont différents pour ces sociétés leur accordant davantage de délai dans la production des données.

CDC Croissance utilise deux types de données

- Les données publiées par les sociétés obtenues par du multi source exploité par les équipes middle-office risques (EthiFinance, MSCI, Bloomberg, S&P Trucost, Factset et analyse interne), avec un contrôle de cohérence et une analyse par rapport aux données n-1.
- Les données modélisées pour certains indicateurs : mesure d'alignement, S&P Trucost, risques de transition et physiques avec le modèle de S&P Trucost, empreinte biodiversité de CDC Biodiversité et modèle interne pour les émissions scopes 1 et 2 lorsqu'elles ne sont pas publiées par les entreprises (proxy interne).

Fournisseurs de données ESG

Notation ESG propriétaire	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Climat	EthiFinance, Bloomberg, MSCI, S&P Trucost, Factset et source interne
Biodiversité	CDC Biodiversité, EthiFinance, Bloomberg
Taxonomie	EthiFinance, Bloomberg
Vote en AG	ISS, Glass Lewis Proxinvest
Controverses	SESAMm, EthiFinance, Bloomberg, Compliance Catalyst
LCB-FT	Compliance Catalyst

Les moyens internes déployés

Le renforcement des capacités internes de l'entité

Le renforcement de la filière ESG

Au cours de l'année 2025, la ligne métier investissement responsable a été renforcée à la faveur du repositionnement du responsable ISR au niveau du comité de direction de CDC Croissance.

Cette évolution matérialise le caractère stratégique de l'investissement socialement responsable pour CDC Croissance. Elle permet aussi une meilleure diffusion des enjeux ESG dans les différentes équipes.

La Formation

Les collaborateurs de CDC Croissance bénéficient de formations individuelles et collectives sur les thèmes ESG, tels que le CESGA, le CFA ESG et la certification AMF Finance durable pour les nouveaux arrivants.



100% certifiées AMF Finance Durable !

L'ensemble des professionnels de l'investissement de CDC Croissance, des gérants aux collaborateurs des fonctions supports, ont passé avec succès la certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – France – AMF Finance durable.



Fresque
de la
Biodiversité

100% sensibilisés !

Un atelier « fresque de la biodiversité » a également été organisé pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la biodiversité,

La formation du personnel de CDC Croissance est un axe majeur de notre politique de RSE. Je me félicite que tous les collaborateurs soient certifiés AMF Finance Durable.

Frédéric Bonnardel
Secrétaire général

Les initiatives de place et de labels



CDC Croissance est membre de la Finance for Biodiversity Foundation.

Cet engagement est cohérent avec l'approche de la SGP en matière de biodiversité s'insérant dans une dynamique d'apprentissage à travers notamment des formations, le développement d'outils de mesure et une approche collaborative.

La fondation compte cinq groupes de travail reposant sur les cinq engagements du Finance for Biodiversity pledge : collaboration, évaluation, engagement, objectifs, reporting. CDC Croissance participe au groupe de travail relatif à la fixation des objectifs.



CDC Croissance est membre de la Plénière de l'AFG consacrée à l'investissement responsable.

Cette instance vise à contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs en abordant la réglementation, les normes ESG, le partage des meilleures pratiques, les codes de gouvernance et la collaboration pour répondre aux documents de consultation des régulateurs français et européens.

Ces initiatives d'investisseurs privilégient les interactions entre pairs ainsi que la mutualisation d'efforts de dialogue avec les entreprises ou autorités réglementaires.

Les initiatives de place et de labels

En parallèle de sa contribution à de multiples travaux collaboratifs au sein du groupe Caisse des Dépôts, la société de gestion participe activement aux initiatives collaboratives d'investisseurs suivantes :



Face à la nécessité d'accélérer la structuration et la formalisation des démarches ESG des SMID⁴ et le besoin de partage et de collaboration entre investisseurs en termes d'accompagnement ESG, CDC Croissance a travaillé, avec une quinzaine de membres du FIR, à la **création d'un club SMID**. Ce club qui a pour vocation notamment de créer une communauté d'investisseurs responsables dédiée au dialogue et à l'engagement avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations sur des sujets ESG répond pleinement à notre montée en puissance en matière d'engagement collaboratif.

Dans le cadre de ce club, CDC Croissance participe aux 3 groupes de travail :

- Gouvernance (mutualisation des meetings « pré-AG » entre investisseurs)
- CSRD (Intervention lors d'un événement de sensibilisation des entreprises à la CSRD)
- Capital humain

Notre place singulière au sein de la communauté des acteurs nous engage à prendre des initiatives ou à participer à des démarches collectives au service des petites et moyennes capitalisations.

⁴ L'expression « SMID » désigne les petites et moyennes capitalisations (Small and Mid Capitalization).

Les initiatives de place et de labels



Début 2025, CDC Croissance a participé à la création d'un projet structurant consacré à l'élaboration de la **méthode VOICE** (Valuation of Influence in Corporate Engagement). Portée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), cette initiative vise à développer un cadre novateur permettant d'évaluer et de valoriser l'efficacité de l'engagement des investisseurs sur les enjeux ESG.

Conduits tout au long de l'année 2025, les travaux se sont appuyés sur une coopération étroite entre investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et experts académiques. Cette démarche répond à un besoin croissant de transparence, de standardisation et d'évaluation des pratiques d'engagement. En mettant l'accent sur la notion d'influence, **VOICE** entend offrir des outils opérationnels pour structurer, analyser, suivre et restituer les actions menées, tout en facilitant l'adoption d'un vocabulaire commun entre acteurs.

Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une publication en juin 2026. L'ambition est de renforcer la crédibilité, l'impact et la comparabilité des approches, tout en améliorant l'allocation des ressources et en limitant les risques d'« engagement washing ».



L'engagement est devenu un pilier central de l'investissement responsable... mais paradoxalement, c'est aussi l'un des sujets les moins mesurés, les moins comparables et les moins lisibles pour les investisseurs.

Mickaël Hellier

Responsable de l'Investissement Responsable

CDC Croissance Selection PME

Au cours de l'année 2025, 17 sociétés de gestion ont été rencontrées dans le cadre des *due diligences* pour le fonds CDC Croissance Selection PME. Chacune de ces sociétés a fait l'objet d'une **analyse approfondie** notamment à travers le prisme de l'ESG et de l'engagement sur les attentes de CDC Croissance. 22 fonds appartenant à ces sociétés de gestion ont été sélectionnés.

CDC Croissance s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'engagement actionnarial qu'il partage dans les fonds dans lesquels elle investit.

Exemple d'engagement avec une Société de Gestion :

À travers une *Side Letter*, CDC Croissance a demandé à une société de gestion de définir des objectifs chiffrés de moyens et de résultats concernant les actions d'engagement dans les deux fonds dans lesquels CDC Croissance Selection PME est investi (démarche encore très peu répandue). Des réunions ont été organisées afin que la société de gestion identifie les thématiques prioritaires ainsi que les entreprises à cibler en premier lieu pour ces engagements.

Extrait de la Side Letter

« Par ailleurs, la Société de Gestion s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mener des actions d'engagement actionnarial auprès des entreprises incluses dans le portefeuille du Fonds. Elle s'engage à interagir de manière approfondie avec un minimum de 10 entreprises du portefeuille chaque année, en veillant à ce que le nombre d'échanges soit significatif et nourri. La Société de Gestion vise à atteindre les objectifs d'engagement pour la majorité des entreprises sur la période d'investissement. »

L'ESG AU SEIN DE CDC CROISSANCE

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2026 :

- Publication du rapport du FIR sur la mesure de l'efficacité de l'engagement
- Mise en place d'une Politique Tech durable et d'un modèle d'analyse
- Accompagnement des sociétés de gestion du fonds de fonds dans une démarche de progrès ESG et ISR



Une approche ESG globale et intégrée

2.1 Un univers d'investissement filtré

Connaître son investissement
Les exclusions

2.2 Une notation ESG propriétaire

Intégration de l'ESG
Notation
La note ESGP
La note de durabilité

2.3 Un modèle de valorisation différenciant

PARTIE

2

Un univers d'investissement filtré

Connaître son investissement

Bien que l'accompagnement des entreprises via l'engagement et le dialogue soit le levier privilégié de CDC Croissance pour faire évoluer les pratiques des entreprises, une politique d'exclusion, de gestion des controverses ainsi qu'une procédure de KYI « Know Your Investment » ont été établies afin de limiter l'exposition de la société de gestion à des émetteurs dont les activités ou les pratiques sont incompatibles avec notre vision de la durabilité et semblent peu susceptibles d'évoluer.

La procédure KYI

mesure le risque LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme) porté par chaque société avant la réalisation de tout investissement.

Le risque LCB-FT est évalué au moyen d'une analyse de risque. En cas de risque trop important, une analyse approfondie est menée par l'équipe de gestion. Pour que l'investissement puisse être réalisé, il doit être co-signé par le gérant en charge de la valeur et la RCCI de CDC Croissance. L'analyse KYI peut conduire à l'interdiction d'investissement sur une valeur de l'univers.

La gestion des controverses est opérée à deux niveaux :

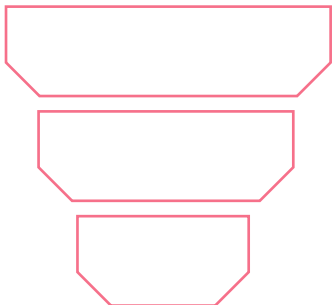
1. De manière courante en amont de l'investissement et au fil du temps.
2. Dans le cas d'événements exceptionnels ou controverses dites « graves » avec une procédure spécifique et un comité controverses dédié.

Un univers d'investissement filtré

Les exclusions

La politique d'exclusion de la SGP, première étape de stratégie d'investissement responsable, s'applique à la totalité des actifs financiers gérés sur l'ensemble de l'univers de valeurs cotées en France et sur la Zone Euro.

Cette politique présente 3 niveaux d'exclusion qui s'appliquent à différents périmètres :



Socle commun d'exclusions

Exclusions spécifiques liées aux labels

Exclusions spécifiques au fonds CDC Croissance Durable

Et 3 types d'exclusion :

1.

Normatives



PRINCIPES DIRECTEURS
DE L'OCDE À L'INTENTION
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES



United Nations
Global Compact

2.

Sectorielles

3.

Exclusions ESG liées à la
stratégie de gestion de fonds



UNE APPROCHE ESG GLOBALE ET INTÉGRÉE

Les exclusions

EXCLUSION		SECTEURS D'ACTIVITÉS	SEUIL / CRITÈRE D'EXCLUSION
Exclusions normatives	Non-respect des droits fondamentaux		Exclusion des controverses graves
	LCB-FT	Fiche KYI	Exclusion après avis négatif de la RCCI
Exclusions réglementaires		Tous	N/A
Exclusions sectorielles	Charbon thermique	Production d'électricité, Extraction, Production, Développement d'infrastructures, Secteur minier	• 5% du chiffre d'affaires • Nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités) , ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon. • Sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt • Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW
	Hydrocarbures non-conventionnels	Extraction, Production	• 5% du chiffre d'affaires
	Pétrole	Extraction, Production	• 5% du chiffre d'affaires • CDC Croissance s'engage à exclure de ses investissements les entreprises qui n'ont pas de plan de réduction de la production pétrolière
	Armes controversées	Mines antipersonnel, Bombes à sous-munitions	Production, Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation
		Armes chimiques, Uranium appauvri, Nucléaires ⁷ Biologiques	Développement, Stockage, Transport, Distribution, Commercialisation, Utilisation
		Armes incendiaires, Armes aveuglantes au laser	Commercialisation pour utilisation
	Tabac	Fabrication, Stockage, Vente	5%dechiffred'affaires
	Pornographie	Production, Distribution, Vente	5%dechiffred'affaires
	Jeux d'argent	Commerce de jeux d'argent	5%dechiffred'affaires
	Pesticides	Pesticides chimiques de synthèse	20% du chiffre d'affaires
	Déforestation	Exploitation, Négociation de matières premières (cacao, café, soja, élevages, hévéa, huile de palme, bois et pâte à papier)	Absence de politique de prévention de la déforestation et de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

Un univers d'investissement filtré

Les exclusions

En parallèle des exclusions exposées dans le tableau ci-dessus s'appliquant à l'ensemble des actifs de la société de gestion, des exclusions spécifiques liées au label du Programme d'Investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » et au fonds CDC Croissance Durable (Article 9 SFDR) s'appliquent.

Exclusions spécifiques au label du programme d'investissement « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France » :

Exclusion des émetteurs dont les activités sont directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33 % de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Exclusions ESG liées à la stratégie de gestion du fonds de CDC Croissance Durable appliquées aux valeurs qui :

- appartiennent au secteur financier;
- n'affichent pas une progression moyenne de leur note sur 3 ans;
- qui ne sont pas dans un processus d'engagement avec la société de gestion;
- et qui n'appartiennent pas au premier quartile du score de maturité ESG dans une approche « Best in Universe ».

Au moins 20 % des valeurs sont exclues. Ce seuil fluctue au gré des exclusions. Pour l'année 2025, il concerne près de 49 % des sociétés de l'univers de valeurs.

Une notation ESG propriétaire

Intégration de l'ESG

L'intégration de l'ESG est réalisée sur l'ensemble de l'univers d'investissement de CDC Croissance et figure dans les différentes étapes du processus d'investissement. Elle est formalisée dans le cadre d'une politique d'intégration.

Cette intégration ESG repose sur deux composantes :

1. ● Une analyse quantitative
2. ● Une analyse qualitative

Intégration ESG dans l'analyse

Analyse
quantitative

Analyse
qualitative

Notation interne :
fiche ESG

Une notation ESG propriétaire

Notation

La notation ESG, appelée score de maturité ESG, consiste en une évaluation propriétaire de CDC Croissance.

Elle repose sur deux notes :

1. ● Une note ESGP (Environnement, Social et Sociétal, Gouvernance et Parties Prenantes)
2. ● Une note de durabilité

Score de maturité ESG



La qualité des données brutes et l'adéquation des modèles de mesure aux spécificités des PME cotées constituent des piliers essentiels. C'est pourquoi les équipes du Middle Office – Risques sont mobilisées pour fournir à la Gestion des indicateurs rigoureusement sélectionnés et vérifiés.

Annie Guetienne

Responsable Middle office - Risques

Ce score est intégré au sein d'une fiche ESG, produite en interne par l'équipe du middle-office risques, détaillant l'ensemble des données ESG qui le composent.

Ces fiches ESG, mises à jour annuellement, sont mises à disposition et utilisées par les gérants et les analystes ESG notamment dans le cadre de l'analyse extra-financière qualitative ESG.

Une notation ESG propriétaire

La note ESGP

Cette note est constituée uniquement de critères de la base de données d'EthiFinance. Elle est modélisée par CDC Croissance et est calculée par EthiFinance, sur un historique de 3 ans de sa base de données, à modèle constant.

Elle est construite autour de 4 piliers composés de 14 thèmes et 33 critères et compte pour la moitié du score de maturité ESG.



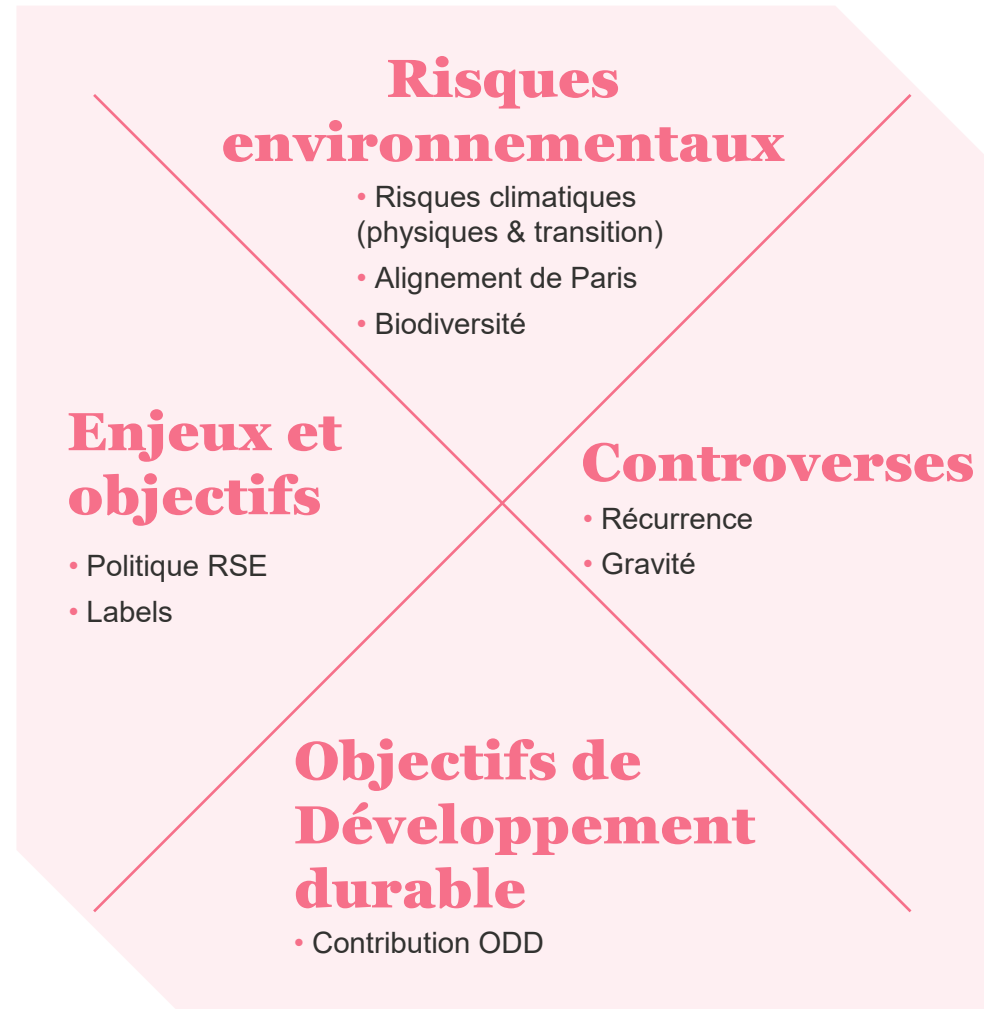
Segmentation de l'univers d'investissement en trois macro-secteurs (industrie, services et distribution) afin d'appliquer aux 4 piliers ESG des pondérations pertinentes selon les enjeux et la matérialité des sujets de ces derniers.

Une notation ESG propriétaire

La note de durabilité

Cette note, développée par CDC Croissance et calculée annuellement sur la base de données provenant de différents prestataires ainsi que de données collectées en interne à partir d'informations publiés par les entreprises, vise à évaluer la durabilité du business model des sociétés.

Elle s'articule autour de 4 piliers, de 8 thèmes et compte pour l'autre moitié du score de maturité ESG.



Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont ajoutés pour compléter l'analyse de la durabilité

Ces critères ne sont pas pris en compte pour la notation mais sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement (risques informatiques, comptables, l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030).

Une notation ESG propriétaire

Travaux sur le nouveau modèle de notation ESG interne

Dès 2020, CDC Croissance a créé son modèle interne de score ESG avec le support de Novethic et Ethifinance. Depuis, il fait l'objet d'un dialogue constant avec des experts et a connu quelques évolutions.

En 2025, CDC Croissance a décidé de lancer un projet de réflexion majeure sur ce modèle interne, afin de:

- 1.** Prendre en compte les nouvelles réglementations (CSRD, EFRAG)
- 2.** Actualiser les thématiques en fonction de la maturité ESG des petites et moyennes entreprises françaises et européennes cotées, mais aussi en fonction des sujets récurrents d'engagement et des politiques ESG CDC Croissance.
- 3.** Tirer parti des nouvelles données disponibles chez les différents providers
- 4.** Corriger ou diminuer les effets de bord du modèle (effets de seuil sur certains critères, critères saturés)

Ce projet a abouti à un nouveau modèle, enrichi notamment sur les sujets écoconception, risques cyber, conduite des affaires, et à une nouvelle fiche ESG qui intègre un grand nombre de données informatives.

Ils ont été déployés dans les outils de la gestion et sont pleinement utilisés depuis le début de l'année 2026.

Un modèle de valorisation différenciant

Le risque ESG est intégré, via le score de maturité ESG dans les valorisations des sociétés suivie par CDC Croissance. Pour les modèles d'actualisation de flux un bêta scoré est utilisé, le score de maturité ESG possède une pondération de 30% dans le score. Dans les valorisations par multiples un système de décote/surcote se basant sur le score de maturité ESG est utilisé.

Ce modèle est déployé sur l'ensemble des modèles de valorisation internes des sociétés dans lesquelles la société de gestion a investi.
Il permet d'intégrer l'ESG jusque dans l'évaluation financière.



L'intégration des enjeux ESG est indissociable de l'analyse des modèles d'affaires pour identifier les risques et opportunités et les refléter dans la valorisation, au service de la création de valeur à long terme.

Aude Contamin
Responsable de la Gestion

UNE APPROCHE ESG GLOBALE ET INTÉGRÉE

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2026 :

- Mise à jour des politiques ESG (intégration, controverses et climat)
- Déploiement du nouveau modèle de notation ESG interne,
- Mise en place d'une analyse ESG dédiée pour les entreprises exposées à la Tech dans le cadre du déploiement de nos ambitions



ACCOMPAGNER UNE CROISSANCE DURABLE

Un accompagnement reposant sur l'engagement

3.1 Un investisseur engagé

Philosophie

Une approche pluridimensionnelle de l'engagement

Différence entre dialogue et engagement

3.2 Dialogue

3.3 Engagement

3.4 Vote

PARTIE

3

Un investisseur engagé

Philosophie

En tant qu'investisseur de long terme, responsable et engagé, CDC Croissance intègre au cœur de sa démarche extra-financière l'ambition d'accompagner les entreprises cotées. Elle souhaite accélérer la transformation de ces entreprises vers un modèle plus durable à travers un engagement actionnarial fort.

Dans ce contexte, CDC Croissance cherche à apporter des réponses aux véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels font face les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées qui sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance durable.

Par sa volonté d'accompagner ces entreprises et de jouer un rôle de moteur dans leur transition vers un modèle économique plus durable, CDC Croissance, à travers des échanges continus avec ces entreprises et sa position d'investisseur de long terme, les incite à internaliser les normes ESG ainsi qu'à intégrer davantage les préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires.

CDC Croissance s'appuie sur l'ensemble des dimensions de l'engagement actionnarial lors de la mise en œuvre de son approche d'accompagnement ESG.

Pourquoi une démarche d'accompagnement est capitale ?

La RSE constitue un levier de performance pour les PME, à condition que sa mise en œuvre soit adaptée à leurs spécificités. En l'absence d'un accompagnement approprié, le risque de déployer une démarche inefficace ou mal calibrée demeure significatif.

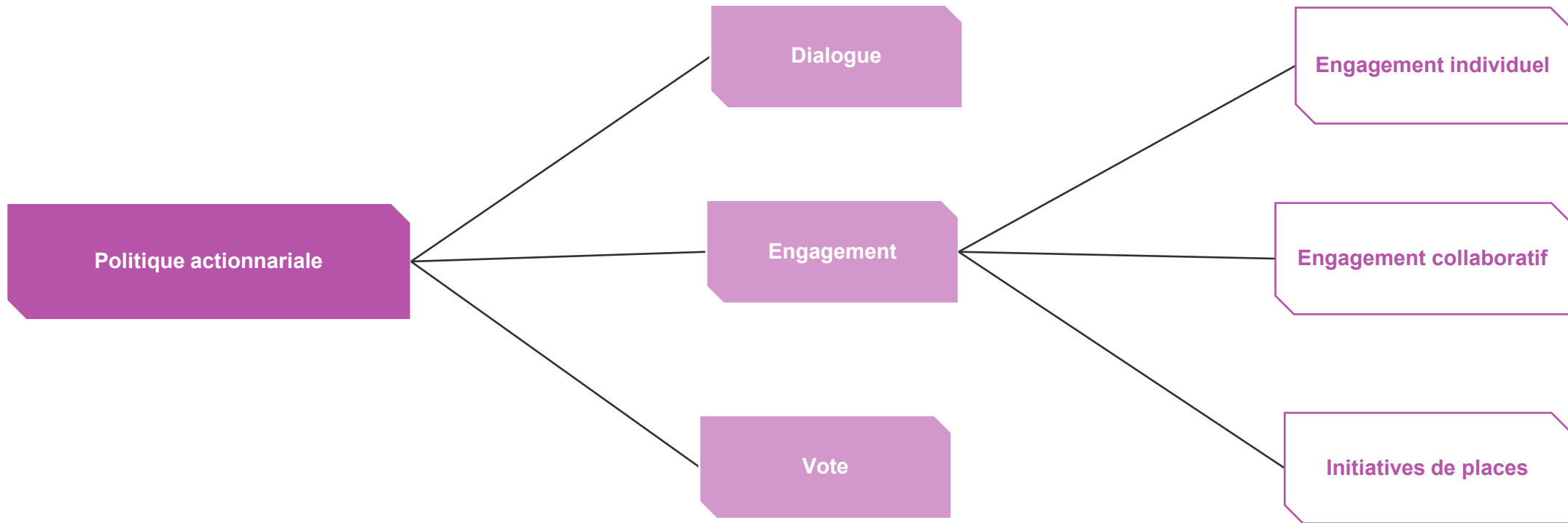
Convaincue de son potentiel, CDC Croissance considère que la RSE doit s'inscrire dans une stratégie de création de valeur durable, fondée sur une réflexion structurée et construite en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes.

Dans cette optique, la démarche d'engagement de CDC Croissance repose sur un accompagnement constructif, visant à faire de la RSE un véritable atout stratégique et contribuant à renforcer durablement la compétitivité et la résilience des PME.

UN ACCOMPAGNEMENT REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

Un investisseur engagé

Une approche pluridimensionnelle de l'engagement



Un investisseur engagé

Différence entre dialogue et engagement

Dans le cadre des échanges de la société de gestion avec les entreprises de son univers d'investissement, CDC Croissance fait une distinction entre dialogue et engagement.

1. Le dialogue

Interactions occasionnelles avec l'entreprise et/ou discussions suivies mais qui n'ont pas pour but premier de provoquer un changement. L'engagement implique des formes de dialogue mais s'en distingue par la volonté d'influencer l'entreprise en fonction d'objectifs spécifiques et explicites. Le dialogue peut correspondre à une démarche de collecte de l'information ou de construction de connaissance sur les pratiques ESG des entreprises.

2. L'engagement

La pratique par laquelle des investisseurs mènent un cycle itératif et intentionnel d'interactions avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. L'engagement repose sur un ou plusieurs objectif(s) spécifique(s) et ciblé(s), afin d'influencer la transparence, les opérations et/ou les stratégies des entreprises sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et dans le but de protéger et/ou de renforcer la création de valeur à long terme.

Dialogue

En 2025, CDC Croissance a dialogué avec les sociétés de son portefeuille et de son univers d'investissement de sujets ESG lors de

60

entretiens avec

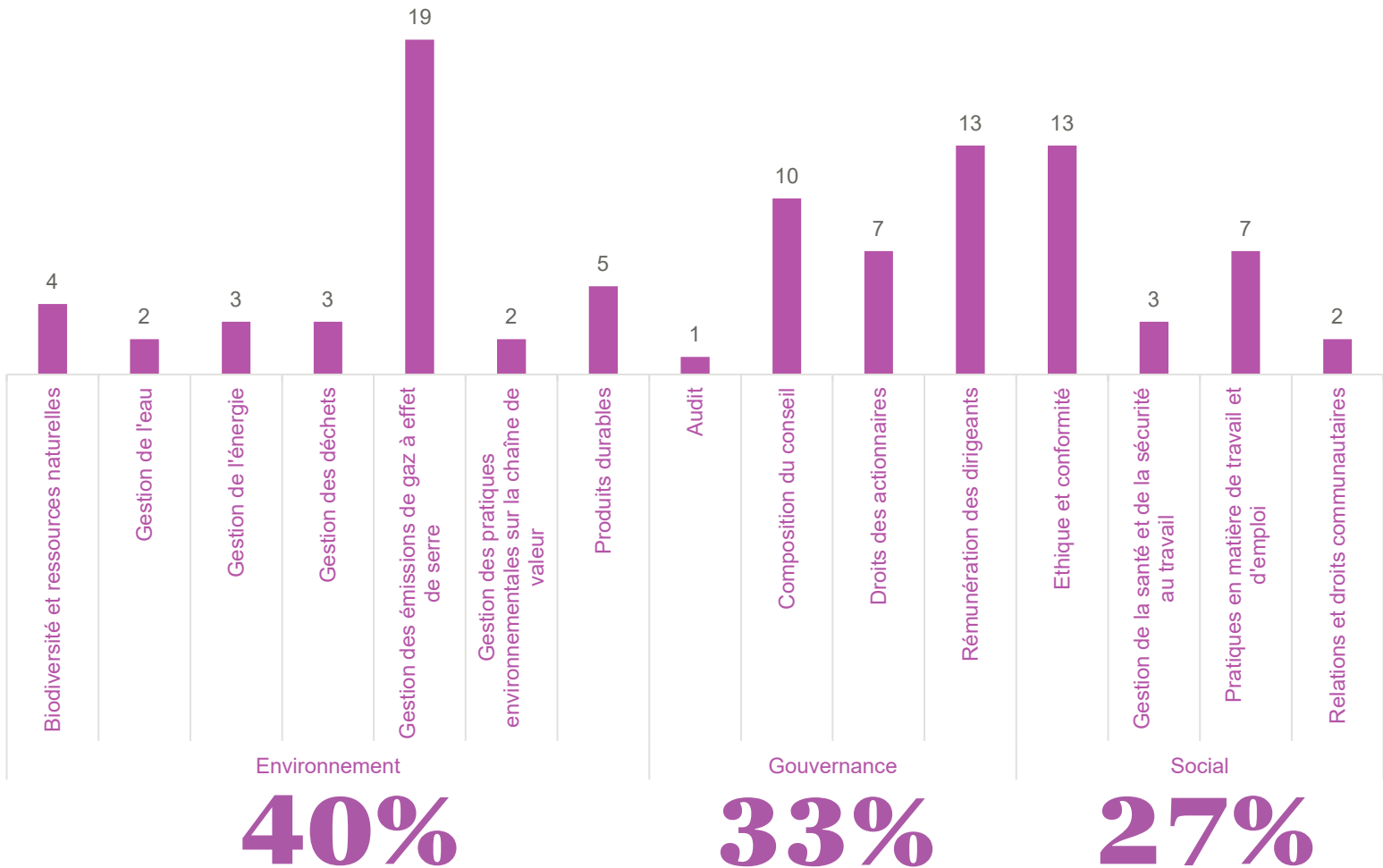
49

entreprises

(dont 39 françaises)

Qui sont soumises à des objectifs ciblés et suivis dans le temps

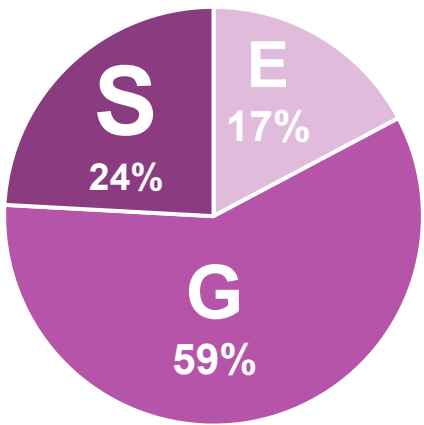
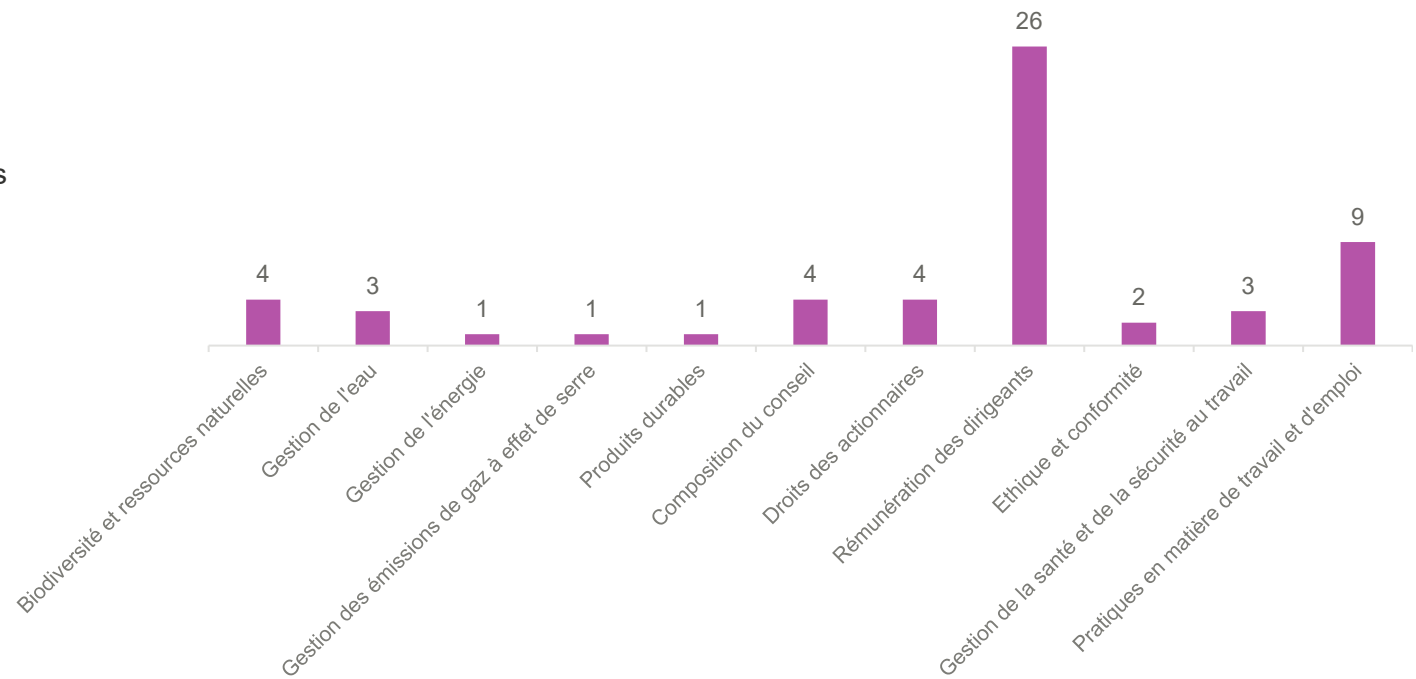
Thématiques abordées lors des dialogues en 2025



Engagement

Répartition des engagements selon le thème

58
objectifs d'engagement
individuels et collaboratifs
fixés avec
28
Entreprises



- Les principales thématiques abordées en 2025 étaient :
- (i) **la rémunération des dirigeants notamment** en ce qui concerne l'amélioration de la **transparence dans les rapports annuels**, sujet majeur de vote contre chez CDC Croissance
 - (ii) **Les pratiques en matière de travail et d'emploi** notamment concernant la diversité et le bien-être des employés.

Engagement

14

objectifs d'engagement
collaboratifs fixés avec

6

entreprises

Engagement collaboratif

Consciente des bénéfices d'une approche collective, CDC Croissance adhère à des initiatives collaboratives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques ESG.

Elles peuvent compléter utilement la démarche d'engagement ciblé, en fournissant aux sociétés des signaux concordants quant aux attentes des investisseurs tout en ayant un impact plus marqué sur les entreprises.

Elles permettent enfin une certaine mutualisation de la recherche.

Les engagements collaboratifs ont été réalisés auprès de 6 sociétés pour 14 objectifs fixés. 2 sociétés ont été engagées avec objectifs sur leur gouvernance, 2 sur la biodiversité et 2 autres l'ont été sur le capital humain.

Les engagements individuels ont été fait auprès de **22 sociétés pour 44 objectifs fixés.**

En 2025, CDC Croissance a souhaité augmenter son impact en renforçant ses actions en matière d'engagement collaboratif en adhérant à deux initiatives de places reconnues : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur des sujets de Gouvernance et de Capital humain des petites et moyennes entreprises ainsi que la Finance for Biodiversity Foundation (FbBF).

Cf. partie 1.4 « les initiatives de place »



Voir le compte-rendu annuel
de la politique de dialogue et
d'accompagnement.

Engagement

Tous les engagements clôturés en 2025 font l'objet d'une analyse selon la méthode VOICE

ENTREPRISE	THEME	INFLUENCE CDC Croissance	INDIVIDUEL / COLLABORATIF**
Société A	Ethique et conformité	Non démontrable	Individuel
Société B	Pratiques en matière de travail et d'emploi	Non démontrable	Individuel
Société B	Rémunération des dirigeants x2	Probable	Individuel
Société C	Rémunération des dirigeants	Probable	Individuel
Société D	Pratiques en matière d'emploi	Probable	Collaboratif – Co-Lead
Société E	Rémunération des dirigeants	Très probable	Individuel
Société F	Rémunération des dirigeants	Probable	Individuel
Société G	Composition du conseil	Probable	Individuel
Société H	Rémunération des dirigeants	Non démontrable	Individuel
Société I	Pratiques en matière de travail et d'emploi	Probable	Collaboratif – Co-Lead
Société I	Pratiques en matière de travail et d'emploi	Probable	Collaboratif – Co-Lead

L'outil d'évaluation de l'influence de l'engagement **VOICE** ESG utilisé par CDC Croissance vise à mesurer, objectiver, produire des preuves empiriques et/ou rendre compte de l'influence qu'elle a pu exercer sur des entreprises en matière d'ESG. **Cinq niveaux d'influence** sont évalués à la clôture de

1. **Pas d'influence** : l'envoi d'un objectif formalisé et argumenté initie un engagement.
2. **Influence non démontrable** : si une activité de suivi en lien avec l'objectif fait suite à l'initiation, toujours sans évolution.
3. **Influence probable** : à partir du moment où l'entreprise a mis en place un changement qui correspond à l'objectif, une évolution au moins partiellement alignée avec l'objectif et dont la temporalité est cohérente avec celle de l'engagement, néanmoins sans démonstration d'effet.
4. **Influence très probable** : lorsque l'investisseur peut décrire un faisceau d'indices convergents ou une série d'interactions ayant produit des effets.
5. **Influence reconnue** : Lorsqu'une entreprise reconnaît, en privé ou en public, la valeur ajoutée de l'engagement.

Télécharger le rapport : https://www.frenchsif.org/isr_esg/wp-content/uploads/FIR_Outils-FR_Interactif_08-06.pdf

UN ACCOMPAGNEMENT REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

Vote

En tant qu'investisseur responsable de long terme, et actionnaire actif, CDC Croissance exerce systématiquement ses droits de vote en se prononçant sur la totalité des résolutions présentées en assemblée générale par les sociétés qu'elle détient en portefeuille (françaises et étrangères).

Pour ce faire, la société de gestion se réfère à sa *Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises* qui formalise ses attentes dans ce domaine.

Ces principes servent de support au dialogue avec les sociétés cotées et sont publiés sur le site internet de la SGP.

CDC Croissance peut communiquer avec les entreprises préalablement à une assemblée générale pour discuter des enjeux ou préoccupations relatifs aux résolutions soumises aux actionnaires. Les gérants participent au processus de vote. CDC Croissance reporte sur l'exécution de sa politique une fois par an.

Le *Compte-rendu annuel de la politique de dialogue, d'engagement et de vote* est mis à disposition sur le site internet de CDC Croissance selon le formalisme exigé.

221

AG votées

27%

de votes contre

57%

de votes négatifs sur les
rémunérations des dirigeants

4226

Résolutions votées

UN ACCOMPAGNEMENT REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2026 :

- Finalisation du groupe de travail du FIR sur la mesure de l'efficacité de l'engagement et déploiement des nouveaux indicateurs de mesure de l'engagement
- Intensification de nos activités d'engagement dans la dynamique fonds de fonds



Une stratégie climat et biodiversité en constante évolution



PARTIE

4

4.1 Climat

Stratégie climat

Métriques climat

- Intensité carbone
- Alignement 1,5°C
- Taxonomie
- Entreprises actives dans les énergies fossiles

Gouvernance climat

Gestion des risques climat

4.2 Biodiversité

Stratégie biodiversité

Exclusions spécifiques

Métriques biodiversité

Climat

Stratégie climat

Le changement climatique apparaît comme une priorité pour la SGP, tant par l'importance de ses conséquences sur le modèle d'affaires des entreprises que par l'impact de leurs activités.

La politique climat de CDC Croissance se fonde sur quatre piliers : exclusion, intégration, engagement actionnarial et reporting. Elle se déploie avec la mise en œuvre progressive de nouvelles mesures et d'outils d'aide à la décision d'investissements destinés à lutter contre le réchauffement climatique⁵.

En parallèle, CDC Croissance fait évoluer son processus d'investissement depuis plusieurs années afin d'accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone.

Dans la logique de la TCFD (Task Force on Climate-related Disclosure), la société de gestion analyse cette période de transition vers une économie bas carbone en termes de risques, mais aussi d'opportunités dans le but d'assurer la durabilité de ses investissements :

→ Les deux principaux risques, physique et de transition, sont évalués tous les ans dans le cadre de la revue des scores de maturité ESG de l'univers d'investissement.

→ Les opportunités concernent les sociétés qui ont un impact positif sur le climat et apportent une contribution positive à la transition écologique et environnementale sont analysées. Le poids de ces investissements dans les portefeuilles est suivi.

Fin 2025,
à travers ses fonds en gestion
directe et la Sicav,
CDC Croissance a investi

**à hauteur de
211
Millions d'euros**

dans la Transition Énergétique et Écologique (TEE) dont 70 M€ dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables représentant respectivement 7% et 2% de la valeur bilan de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance.



⁵ Alignement 1.5°, part verte, empreinte biodiversité, scope 3, taxonomie...

Climat

Stratégie climat

Reporting / Transparence

Suivi et analyse d'un set de métriques conformes aux recommandations de la TCFD et de la réglementation en vigueur

Exclusion

Charbon thermique, hydrocarbures non conventionnels et pétrole

Renforcement des exclusions des énergies fossiles dans la cadre de la mise à jour de la politique d'exclusion de CDC Croissance en 2025 :

Charbon thermique

- Exclusion des émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 5 % du chiffre d'affaires au charbon thermique ;
- des sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon ;
- des entreprises minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10Mt ;
- des fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10GW.

Hydrocarbures non-conventionnels

- Exclusion des émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 5% du chiffre d'affaires dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels (i.e. issus de sables bitumineux, de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique qui permet notamment l'extraction des gaz et pétrole de schiste).

Pétrole

- CDC Croissance s'engage à exclure de ses investissements les entreprises qui n'ont pas de plan de réduction de la production pétrolière.
- Engagement auprès des entreprises du secteur « pétrole et gaz » pour qu'elles développent des stratégies robustes de transition vers la neutralité carbone d'ici à 2050 respectant le principe « éviter d'abord, réduire ensuite, compenser en dernier recours », formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse pour atteindre cet objectif, publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, définissent dans ce cadre un ou des objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire(s) de réduction des émissions de GES sur les scopes 1, 2 et 3 et diversifient leurs activités vers les énergies renouvelables.

Les 4 piliers de la stratégie climat

Engagement

Accroître le % de sociétés alignées

- 4 engagements ciblés
- Part des entreprises en portefeuille (en encours) ayant fait l'objet d'un engagement sur le climat : 9 %
- 16 votes sur des sujets environnementaux et/ou sociaux

Intégration

le climat, une composante importante de la note de maturité ESG

- 6 critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG (mesures en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 ; émissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 ; alignement de Paris ; risques physiques ; risques de transition)
- 4 indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques (l'analyse par l'entreprise de ses risques climatiques, une modélisation d'alignement de l'entreprise avec les accords de Paris, la réduction de la marge d'EBITDA de l'entreprise dans le cas d'un scénario avec un prix élevé du carbone à horizon 2030, la taxonomie).

Climat

Métriques climat

Objectif d'intensité par millions d'euros investis

Dans le cadre de son engagement d'aligner l'ensemble de ses activités sur un objectif de neutralité carbone nette à horizon 2050 afin de contribuer à limiter l'élévation de température mondiale à 1,5°C, CDC Croissance s'est fixé l'objectif de réduire de 55 % les émissions financées par ses investissements d'ici 2030.

Ce dernier couvre les émissions scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie). Les émissions du scope 3 ne sont pas incluses dans l'objectif de réduction car elles ne sont encore que partiellement calculées et divulguées par les petites et moyennes sociétés cotées.

Cet objectif est aligné avec les trajectoires du GIEC avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5°C (*IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C*).

Les données des émissions CO₂ sont issues de sources externes, base Ethifinance, Bloomberg, MSCI, rapports publiés par les sociétés (données publiées par les entreprises uniquement), et d'une source interne reposant sur une méthode de complétude.

Cette méthode ne repose pas sur des proxys sectoriels excessivement pénalisants pour des secteurs entiers de l'univers, alors que les small&mid caps sont souvent positionnées sur des niches d'activités peu assimilables à l'ensemble d'un secteur économique, mais plutôt à des « proxys » unitaires.

Objectif climat de CDC Croissance

Point de départ : 31/12/2019

Échéance : 31/12/2029

Scope 1 et 2

Périmètre d'émissions

100% des actifs sous gestion⁶

Périmètre d'investissement

-55%

Objectif d'intensité par millions d'euros investis⁷

-60%

de réduction au 31/12/2025

⁶ hors instruments de gestion de la liquidité

⁷ L'objectif d'intensité par millions d'euros investis est calculé selon la formule suivante : Intensité carbone/M€ Valeur bilan investi du fonds = Empreinte carbone du fonds/(Valeur bilan investi du fonds hors cash/1000000)

Climat

Métriques climat

Alignement 1,5°C

Au-delà du suivi des émissions de CO₂ publiées chaque année par les sociétés et de leur trajectoire carbone, CDC Croissance analyse l'alignement de ses investissements en tenant compte de :

L'alignement publié par les entreprises elles-mêmes

Leur alignement validé SBTi

Leur alignement modélisé par S&P Trucost.

Ces critères entrent dans le calcul du score interne ESG de la société de gestion. Fin 2025, 48 % de la valeur bilan de l'ensemble des fonds et sicav (en gestion directe et indirecte) concernaient des sociétés dont l'alignement 2°C et moins était validé SBTi, soit 1767 M€ d'investissement ⁸.

En Gestion directe, cela correspond à 77 entreprises sur les 197 investis par les fonds et à 1561 M€ soit une progression de 12% .

Même si les univers d'investissement sont exclusivement constitués de petites et moyennes sociétés cotées et qu'elles ne sont pas toujours bien représentées par ces initiatives globales, la part des portefeuilles CDC Croissance alignés 2°C ou moins continue sa progression.

⁸ Gestion indirecte après transposition en Valeur de marché

Les montants investis par CDC Croissance dans des sociétés ayant des cibles d'alignement SBTi 2°C ou moins ont progressé de 12% entre 2024 et 2025 sur le périmètre de gestion directe

Climat

Métriques climat

Taxonomie

CDC Croissance investit à la fois dans des entreprises soumises à la directive Non-Financial Reporting Directive (« NFRD »), qui sont tenues de publier des informations non-financières, et dans des entreprises non soumises à cette directive.

L’encours des investissements en actions au 31/12/2025 est de 3,197 milliards d’euros en valeur de marché. La part dans l’actif total des expositions sur des entreprises qui sont tenues de publier des informations non financières en vertu de NFRD est de 89 %.

9%

Part des investissements alignés à la taxonomie sur base du chiffre d’affaires

13%

Part des investissements alignés à la taxonomie sur base des dépenses d’investissement

Parmi les entreprises soumises à la NFRD, le tableau ci-dessous représente la part des investissements qui sont éligibles, alignés à la taxonomie sur la base du chiffre d’affaires ou des dépenses d’investissement pour chacun des six objectifs. Les données du tableau portent uniquement sur les informations publiées par les entreprises (ratios réglementaires).



Dans un cadre réglementaire en constante évolution, la fonction conformité travaille en lien étroit avec les équipes afin d’assurer l’adaptation continue des procédures et des reportings.

Marie-Catherine Duchamp
Responsable juridique / RCCI

	ÉLIGIBILITÉ		ALIGNEMENT		DONT HABILITANTES		DONT TRANSITOIRES	
	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX
Au 31/12/2024								
Atténuation du changement climatique	20.5%	32.9%	7.1%	10.7%	2.8%	4.8%	1.2%	1.4%
Adaptation au changement climatique	6.3%	9.2%	1.1%	0.6%	0.2%	0.2%		
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0.0%	0.3%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%		
Transition vers une économie circulaire	7.7%	5.1%	0.3%	0.2%	0.1%	0.1%		
Prévention et réduction de la pollution	4.7%	2.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%		
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%		
Total 6 objectifs	31.8%	3.5%	7.8%	11.1%	3%	5%	1.2%	1.4%

Climat

Métriques climat

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31 décembre 2025, le montant des encours en gestion directe investis dans des entreprises actives dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies fossiles est de 179 M€, soit 5 % des encours de la gamme de produits de la SGP.

En cohérence avec sa politique d'exclusion, CDC Croissance ne compte aucun investissement dans des entreprises disposant d'activités relatives à l'extraction ou la production d'énergies fossiles.

Les entreprises en portefeuille sont principalement exposées aux activités support aux opérations d'extraction, au transport, à la distribution ainsi qu'au stockage.

Gouvernance climat

- Le conseil d'administration valide les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de la société de gestion.
- La directrice générale assistée du comité de direction, est responsable de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ESG climat pilotée par le responsable ISR. Cela suppose l'implication de l'ensemble des collaborateurs de la société et figure parmi les sept engagements définis par la société de gestion dans ses ambitions ESG. Les équipes de CDC Croissance poursuivent leur montée en compétence sur les enjeux liés au climat via la certification AMF, CESGA, le CFA ESG et des ateliers dédiés comme la Fresque du Climat.

Gestion des risques climat

[cf. Partie 5](#)

« Prise en comptes des critères ESG dans la gestion des risques »

Biodiversité

Stratégie Biodiversité

Comme le climat, la biodiversité constitue un des axes de développement important en matière d'ESG pour la SGP.

Une politique biodiversité interne a été publiée en 2025 ainsi qu'une feuille de route. CDC Croissance s'engage ainsi à prendre des mesures concrètes pour arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », CDC Croissance s'est engagée à prendre 5 mesures :

1.

Collaboration et partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable

3.

Évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement

2.

Engagement auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG – environnementaux, sociaux et gouvernance

4.

Fixation d'objectifs qui doivent être publiés



**Finance for
Biodiversity**
Pledge

5.

Rendre compte en 2026 publiquement de tout ce qui précède

Biodiversité

Exclusions spécifiques

Par ailleurs, du fait de son intention de mieux protéger la biodiversité, CDC Croissance a intégré des exclusions liées à la déforestation et aux pesticides dans le cadre de sa politique d'exclusion :

Déforestation

La déforestation exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre.

CDC Croissance exclut les entreprises ne faisant pas l'objet d'une politique robuste de lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes et qui produisent et négocient des commodités agricoles (sont visés : le cacao, le café, le soja, le bœuf, l'hévéa, l'huile de palme, le bois et la pâte à papier)

Pesticides

Les pesticides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement en raison de leur toxicité. CDC Croissance exclut les émetteurs dont l'activité est exposée à plus de 20 % du chiffre d'affaires aux pesticides.

Biodiversité

Métriques biodiversité

Un projet pilote est réalisé en partenariat avec CDC Biodiversité et EthiFinance depuis 2021 dans le but de développer un modèle de calcul d'empreinte biodiversité adaptée aux PME cotées⁹. Il a permis de calculer une empreinte sur 100 % des sociétés en portefeuille dans les fonds de gestion directe de CDC Croissance au 31/12/2025. Les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3 publiées lorsqu'elles étaient disponibles, modélisées sinon), la consommation d'eau (scope 1 reporté), et les chiffres d'affaires par pays et par secteur NACE ont été fournies par CDC Croissance.

La méthode utilisée a pour but de mesurer les impacts générés par les activités économiques des sociétés sur la biodiversité en prenant en compte : les impacts statiques, impacts cumulés négatifs, et dynamiques, gains ou pertes périodiques.

La métrique retenue par le modèle de calcul d'empreinte biodiversité est le MSAppb* (valeur d'impact). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement.

L'empreinte biodiversité globale du portefeuille de CDC Croissance est issue de la somme pondérée par le montant de chaque société détenue dans le portefeuille par l'emprise en EVIC (Enterprise Value Including Cash) des fonds CDC Croissance en gestion directe :

472

MSAppb*

Bien que le modèle soit encore en développement, ces mesures en version bêta ont été publiées dans les rapports annuels des fonds 2025 et sont utilisées dans l'analyse qualitative des émetteurs comme une première quantification de la contribution de chacun des émetteurs notamment dans le cadre de la définition de la liste des entreprises à engager sur les enjeux de biodiversité.

Le pilote s'est adapté au mieux à la maturité actuelle des données extra-financières des PME cotées.

Un score qualité spécifique a été développé par CDC Biodiversité pour suivre l'amélioration de la disponibilité des données et l'impact des prochains développements du modèle.

Aujourd'hui, il est prématuré et donc compliqué de piloter l'alignement des investissements aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire au niveau de la place financière.

⁹ Dans le cadre de ce pilote, CDC Biodiversité a exploité les données de la base Gaïa d'EthiFinance.

Le plan d'amélioration continue

Priorités 2026:

- Poursuite des travaux sur les risques de transition et risques biodiversité
- Déploiement de la politique et de la feuille de route biodiversité
- Poursuite des travaux sur le modèle pilote d'empreinte biodiversité pour les PME avec CDC Biodiversité et EthiFinance.
- Déploiement de la feuille de route biodiversité



Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

5.1 Gestion des risques ESG

Les 6 piliers de la gestion du risque ESG
Comité des risques

5.2 Risques climatiques

2 catégories de risques climatiques
Limitation de l'exposition aux risques climatiques

- Mise en oeuvre
- Risques physiques
- Risques de transition

PARTIE

5

Gestion des risques ESG

Les 6 piliers de la gestion des risques ESG

Le dispositif de prise en compte des risques de durabilité de CDC Croissance s'articule autour des 6 piliers suivants :

1. ● La politique d'exclusion

2. ● La procédure LCB-FT
(Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme)

3. ● Le score de maturité ESG

4. ● L'intégration de l'ESG dans les valorisations

5. ● Le suivi mensuel des controverses

6. ● La politique d'engagement actionnarial

Risque de durabilité :

événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.

Gestion des risques ESG

Comité des risques

Depuis 2021, le comité des risques intègre les risques extra-financiers en complément des risques financiers.

Ce comité interne à CDC Croissance se tient, sous la présidence de la directrice générale, trimestriellement et à tout moment sur demande du comité de direction. Les analyses des risques financiers et extra-financiers des fonds et des sociétés investies y sont présentées (risques par rapport aux limites et objectifs) ainsi que les sujets modèles et données ESG.

La revue du cadre de gestion des risques est réalisée chaque année.

Les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont directement intégrés dans la note de durabilité propriétaire

En parallèle des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que les risques de corruption, informatiques et comptables sont ajoutés pour compléter la note de durabilité propriétaire.

Bien que ces risques ne soient pas pris en compte pour la notation, ils sont autant de signaux d'alertes qui font ressortir d'éventuels risques ou opportunités concernant les valeurs des univers d'investissement.

Risques climatiques

2 catégories de risques climatiques

Les risques climatiques représentent l'ensemble des risques associés au changement climatique pouvant avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Ces risques sont divisés en deux principales catégories :

1.

Risques physiques

(risques associés aux perturbations d'ordre physique induites par le changement climatique)

2.

Risques liés à la transition énergétique

(risque résultant de la mise en place d'un modèle économique bas carbone)



Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

La limitation de l'exposition aux risques climatiques est mise en œuvre à travers :

L'application de notre politique d'exclusion des entreprises liées au charbon thermique et aux activités d'exploration et de production des hydrocarbures non-conventionnels et pétrole.



L'intégration des risques physiques et de transition dans le dispositif de notation ESG interne ainsi que dans la valorisation et dans l'analyse lorsque c'est matériel.

6

critères climat intégrés dans le calcul du score de maturité ESG.

4

indicateurs additionnels pour compléter l'analyse de la durabilité sur les aspects climatiques.

L'engagement et le suivi des controverses.

26

engagements sur le climat

1

engagement à la suite de controverses

Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

Risques physiques :

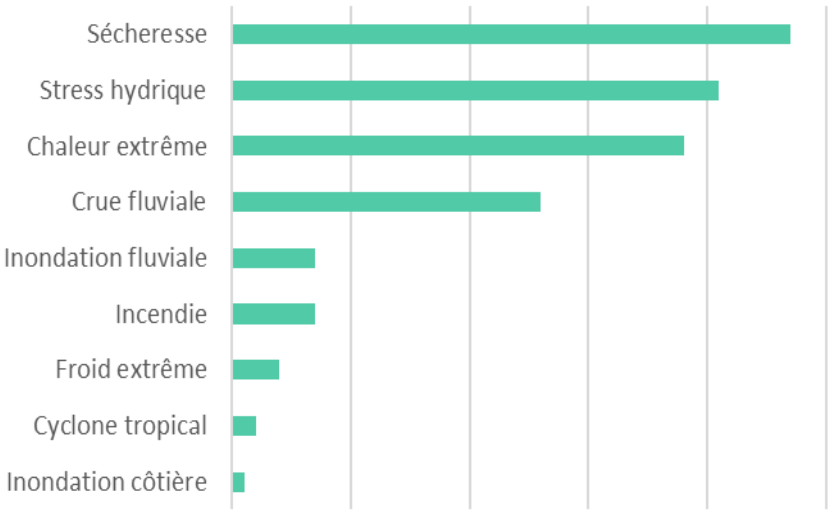
L'évaluation des risques physiques de CDC Croissance utilise le modèle S&P Trucost. Il couvre 8 aléas : incendie, chaleur extrême, stress hydrique, crue Fluviale, inondations côtières, cyclone tropical et sécheresse.

Les risques S&P Trucost sont évalués selon 3 scénarios RCP¹⁰ et les modèles climatiques mondiaux du projet CMIP5¹¹, pour 2020 (sous réserve de la disponibilité des données), et la localisation géographique des actifs pour les données disponibles dans la base de données S&P Market Intelligence ; à travers ces données, une modélisation a été créée pour le restant des entreprises de la base S&P Trucost, sur la base du revenu par pays.

Les risques sont combinés dans un score unique qui prend en compte la sensibilité de l'entreprise à chacun des aléas. Le score est ensuite intégré à la note interne de durabilité de la notation extra-financière interne CDC Croissance, pondéré à 5 %.

Le risque le plus prégnant pour les portefeuilles de CDC Croissance concerne l'aléa Sécheresse puis les 3 aléas Chaleur extrême, Stress hydrique et Inondation pluviale.

Risques physiques de la gamme de fonds et sicav gérés par CDC Croissance au 31/12/2025 :



À fin décembre 2025, le modèle S&P Trucost couvrait 85% des encours. L'augmentation du taux de couverture ainsi que la description plus détaillée des positionnements géographiques des unités de production et des activités dans des zones à risque des entreprises vont permettre d'améliorer la précision de ces données à l'avenir.

¹⁰ Les scénarios RCP « Representative Concentration Pathway » permettent de modéliser le climat futur.

¹¹ Le projet Coupled model intercomparison project 5 « CMIP5 » vise à réaliser des simulations climatiques de façons coordonnées entre les différents groupes de recherche. Les résultats des recherches basées sur ces simulations sont pris en compte dans l'évaluation de l'état des connaissances sur le climat par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Risques climatiques

Limitation de l'exposition aux risques climatiques

Risques de transition :

CDC Croissance a choisi le modèle S&P Trucost pour calculer les risques de transition : il calcule les coûts du carbone futurs subis par les entreprises selon différents scénarios de prix.

Le niveau de risques lié à un prix élevé du carbone à horizon 2030 est intégré dans la note interne de durabilité de chaque société, comme le risque physique, avec un poids de 5 %.

L'analyse des résultats du modèle S&P Trucost continuera en 2026 pour pouvoir à terme analyser quantitativement les risques de transition au niveau de tous fonds et SICAV et donc de la société de gestion.



Le plan d'amélioration continue

Priorités 2026 :

- Poursuite de travaux sur les risques de transition
- Continuation des travaux sur les risques liés à la biodiversité, notamment par la mise en œuvre de la feuille de route biodiversité
- Poursuite des analyses des résultats du modèle S&P Trucost pour analyser quantitativement les risques de transition au niveau de tous fonds et SICAV.



Annexe 1

Table de concordance

Décret n°2021/663 d'application de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat

La table de concordance ci-contre renvoie aux principales informations requises par le décret d'application de l'Article 29 de la Loi n°2019/1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, c'est-à-dire le décret n°2021/663 du 27 mai 2021 pris en application de l'Article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

INFORMATION REQUISE	SECTION(S)	PAGE(S)
Démarche générale de l'entité	1.1; 1.4; 2.1; 2.2; 2.3	9; 17; 21; 25; 29
Moyens internes déployés par l'entité	1.3	14
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	1.2	11
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre.	1.4; 3; 3.1; 3.2; 3.3	17; 31; 32; 35; 36
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	4.1	41
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	4.1; 5.1	41; 52
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	4.2	47
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.	5; 5.1; 5.2	51; 52; 54
Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.		
Estimation quantitative de l'impact financier		
des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à		
ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille.		
Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	Chiffres clés	6

Annexe 2

Communication aux investisseurs

Conformément à l'Article 29 de la Loi Énergie Climat, la SGP présente dans ce rapport sa stratégie en matière de prise en compte de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG) dans le cadre de ses activités d'investissement.

En parallèle de ce rapport, la SGP informe ses souscripteurs sur les critères RSE et ESG à travers :

- le comité des souscripteurs : réunion semestrielle de présentation des rapports annuels et semestriels des fonds et SICAV gérés par la Société de Gestion intégrant les informations et les analyses financières et extra- financières.
- le site internet comprenant des documents relatifs à la politique ESG de la Société de Gestion ainsi qu'à la politique d'engagement actionnarial.



CDC CROISSANCE



CDC Croissance SA
209 rue de l'Université 75007 Paris

www.cdc-croissance.fr